

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

SPL LA FAB - Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales au titre de la loi du 28 mai 2010 - Rapport 2014 - Exercice 2013

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur La Fabrique Métropolitaine de la Communauté urbaine de Bordeaux dite « La Fab », société publique locale créée en avril 2012, dont la Communauté urbaine est actionnaire à hauteur de 59 % du capital¹.

Conformément aux statuts de la SPL La Fab (article 30 et 31), "les représentants des collectivités territoriales (...) doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société et portant notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements". De plus, "les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services".

Quatre points seront traités successivement :

- **La vie sociale** abordera les principales décisions prises en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport,
- **Les relations contractuelles** détailleront les contrats et conventions signées entre La Fab et La Cub,
- **La situation financière** de la SPL sera analysée sur la base des derniers comptes arrêtés et approuvés par les instances de la société,
- Les événements marquants et les perspectives 2014 seront mentionnés.

Par ailleurs, est annexée à ce rapport une fiche d'identité de la société.

¹ Délibération de La Cub n° 2011/0770

I. Vie Sociale

Les points principaux de la vie sociale de la société, sur la période allant de la création de la société à la date d'établissement du présent rapport, sont présentés sous une forme synthétique dans le tableau suivant :

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2012/13	2014*
Nombre de réunions du Conseil d'Administration (CA)	5	3
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)	1	1
Nombre de réunion de l'Assemblée Spéciale (AS)	1	0
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS	2013	2014*
Publics Privés	Non Sans Objet	Oui** Sans Objet
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2013	2014*
Changement du montant du capital Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non Non	Non Non

* jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2014.

** Suite aux élections municipales de mars 2014, les administrateurs sont les suivants :

- Pour la Communauté urbaine de Bordeaux : Monsieur Jacques Mangon, Madame Christine Bost, Madame Isabelle Boudineau, Monsieur Alain Cazabonne, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Michel Duchêne, Madame Martine Jardiné, Monsieur Bernard Junca, Monsieur Michel Labardin et Madame Anne-Marie Tournepiche.

A noter que Monsieur Chausset a été remplacé par Madame Sylvie Cassou-Schotte (PV CA du 16/10/2014)

- Pour la Ville de Bordeaux : Madame Elizabeth Touton
- Pour la Ville de Mérignac : Monsieur Thierry Trioulet
- Pour la Ville de Pessac : Monsieur Franck Raynal
- Pour les autres villes (assemblée spéciale) : Madame Anne-Lise Jacquet, Madame Agnès Laurence-Versepu, Monsieur Patrick Pujol, Madame Brigitte Terraza et Monsieur Jean-Pierre Turon.

PRINCIPALES DECISIONS		
Réunion du	En date du	Nature des décisions prises
AGO	23/03/2012	<ul style="list-style-type: none"> - 1ere AGO, - Toutes les communes ont délibéré sur le montant de leur part de capital, - Au moins 50% du capital souscrit a été libéré (89,5%, soit 1 918 000 €), - Approbation de la désignation de la société KPMG SA comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.
AS	23/03/2012	<ul style="list-style-type: none"> - 1ere AS, - Approbation de la désignation des 5 administrateurs représentant les communes, - Approbation de l'élection de la Présidente de l'AS.
CA	23/03/2012	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} CA, - Approbation de la nomination du Président et du Vice-président de la SPL La Fab (article 20 des statuts), - Définition de la modalité d'exercice de la direction générale (article 23 des statuts) : approbation de la proposition d'avoir un président directeur général et approbation de la nomination du directeur général délégué, - Approbation de l'ouverture de compte à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente et délégation de signature de ce/ces comptes au Président directeur général, à la vice-présidente et au directeur général délégué, - Approbation de la proposition de fixer une date butoir de libéralisation du capital au 30 juin 2013, - Approbation du règlement intérieur incluant des articles sur le contrôle analogue et le comité d'engagement et approbation de la nomination des membres du comité d'engagement.
CA	06/07/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du CA du 23/03/2012, - Approbation du nouveau nom commercial de la SPL : « La Fab » et de la charte graphique, - Approbation de la mise en place de procédures liées à la passation de marchés : procédure internes en dessous des seuils européens et réunion de commission d'appel d'offre au-dessus des seuils.

		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de la nomination des deux membres de la commission d'appel d'offre et de son président, - Approbation du marché de prestation de service 2012/2013 entre La Cub et La Fab, - Approbation de l'adhésion de la SPL à l'A'urba, - Proposition de réaliser à chaque CA un tableau de suivi des marchés de La Fab et d'indiquer le nombre du réunion de la commission d'appel d'offre.
CA	28/02/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du CA du 06/07/2012, - Approbation de la charte de bonne gouvernance de La Cub - Information sur le suivi des marchés de La Fab, - Information sur la déclinaison du contrôle analogue (réunion hebdomadaire avec les services de La Cub, réunion bimensuelle avec la vice-présidente et le DGA du pôle dynamiques urbaines, réunion trimestrielle auprès de La Cub) - Présentation du suivi d'activité, - Information relative à impossibilité pour La Fab d'adhérer à l'A'Urba au regard des statuts, - Approbation de la proposition de faire rentrer la commune de Martignas-sur Jalle dans le capital de La Fab (La Cub vendra une partie de ses actions).
CA	04/10/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du CA du 28/02/2013, - Information sur le suivi des marchés de La Fab, - Présentation du suivi d'activité, - Approbation du marché de prestation de service 2014 entre La Cub et La Fab, - Approbation de la convention d'échange de données numériques en La Cub et La Fab, - Information de la présence de La Fab au Forum des Projets Urbains, - Présentation des panneaux sur les projets sur les îlots Bassens- cité de la Gare, Bègles- Labro, Eysines-Cantinolle, et Lormont-La Buttinière.
CA	05/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du CA du 04/10/2013, - Information sur le suivi des marchés de La Fab, - Présentation du suivi d'activité - Autorisation de signature des conventions de méthode entre La Cub, les communes concernées par les îlots témoins et La Fab.

		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de la proposition de budget pour l'année 2014.
CA	13/02/2014	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du CA du 05/12/2013, - Approbation du rapport de gestion 2012- 2013, - Approbation des comptes de La Fab pour l'exercice2012-2013, - Préparation de l'AGO : préparation des résolutions sur le rapport de gestion 2012-2013, sur les comptes de l'exercice 2012-2013, sur l'affectation du résultat de l'exercice et sur l'autorisation de passer des conventions.
AGO	13/06/2014	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du rapport annuel de gestion 2013, - Approbation des comptes de la société au 31/12/2013 et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes - Affectation du résultat de + 69 838,21 € à la réserve légal à hauteur de 3 491,91€ et au report à nouveau pour le solde - Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-40 du Code de Commerce et lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.
CA	13/06/2014	<ul style="list-style-type: none"> - Les administrateurs prennent actent de la composition du Conseil d'Administration suite aux élections municipales de mars 2014, - Approbation du PV du CA du 13/02/2014 - Présentation des instances juridiques (Assemblée Générale Ordinaire, Conseil d'Administration et Assemblée Spéciale), - Approbation de la nomination du Président (Monsieur Mangon) et du Vice-président (Monsieur Junca) de la SPL La FAB (article 20 des statuts), - Approbation de la proposition d'avoir un président directeur général (article 23 des statuts) - Approbation de la nomination du directeur général délégué (Prolongation de Monsieur Lecroart du 01/07/2014 au 31/08/2014 et Monsieur Goze à compter du 01/09/2014 pour une durée de 5 ans) - Approbation de la nomination des deux membres de la commission d'appel d'offre (Madame Laurence-Versepuy et Madame Boudineau) - Approbation de la nomination des cinq membres du comité d'engagement et de contrôle (Madame Bost, Madame Touton, Monsieur Labardin, Monsieur Raynal et Monsieur Touzeau), - Présentation du suivi d'activité, - Fixation des dates des deux prochains CA.

CA	16/10/2014	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du CA du 13/06/2014, - Les administrateurs prennent acte de la nomination de Madame Sylvie Cassou-Schotte en remplacement de Monsieur Gérard Chausset au Conseil d'Administration, - Autorisation de la signature de la première concession d'aménagement concernant l'opération Bouscat- Centre ville, - Information sur le suivi des marchés de La Fab, - Présentation du suivi d'activité, - Présentation du projet de marché de prestation de service 2015 entre La Cub et La Fab, - Information sur la convention de partenariat signée par La Fab, La Cub et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le but d'avoir une réserve financière de 15 M€ pour acquérir du foncier (portage opérationnel).
----	------------	---

II. Relations contractuelles avec La Cub

Deux conventions lient à ce jour la SPL La Fab et La Cub :

- **Convention de prestation de service** pour le pilotage et la mise en œuvre pré-opérationnelle de la démarche 50 000 logements autour des axes de transports collectifs
 - **Durée** : ce marché a été conclu pour la période du 5 juillet 2012 au 31 décembre 2013.
 - **Nature et objet du contrat** : il s'agit d'un marché de prestation d'assistance et d'expertise sur l'animation, le pilotage et la mise en œuvre pré-opérationnelle de la démarche 50 000 logements autour des axes de transports collectifs.
 - **Modalités** : le montant des prestations facturées s'élève à 3 910 000 € HT.

Cette prestation s'est poursuivie sur 2014 dans le cadre d'un nouveau marché.

- **Convention d'échange de données numériques**

- **Durée** : cette convention a été conclue à compter du 5 octobre 2013 pour une durée de 5 ans.
- **Nature et objet du contrat** : il s'agit d'une convention définissant les conditions d'échange mutuel de certaines données numériques entre La Cub et La Fab.
- **Modalités** : les droits d'utilisation des données et fichiers mutuellement mis à la disposition entre La Cub et La Fab sont consentis à titre gratuit.

III. Situation financière de la SPL - La Fab

1. Objet de la SPL La Fab

La SPL La Fab a pour objet la conduite **et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction**, concourant au développement urbain de la Métropole bordelaise, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire géographique.

Elle pourra se voir confier par ses actionnaires toute **opération ou action d'aménagement** entrant dans le cadre de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, en particulier dans le domaine de l'habitat, notamment dans le cadre de ZAC (Zones d'Aménagement Concerté).

Elle pourra mener des **études préalables**.

Elle pourra procéder à toutes les acquisitions nécessaires, réaliser les études techniques et les travaux d'aménagement, effectuer les cessions, et dans le cadre de convention de concessions, mener des expropriations ou exercer le droit de préemption.

Elle pourra mener des **actions ou opérations immatérielles de coordination d'intervenants divers**, de suivi et d'animation des actions décidées par ses actionnaires.

Elle pourra réaliser pour le compte de ses actionnaires des **opérations de construction d'équipements publics** de toute nature (groupes scolaires, équipements sportifs, locaux administratifs, ...).

Elle pourra exercer toutes **activités d'intérêt général** concourant ou facilitant la réalisation de son objet.

Elle pourra **passer toute convention appropriée** et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à son objet.

Elle pourra réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

2. Le contrôle analogue

Le règlement intérieur de La Fab fixe les règles de fonctionnement du contrôle analogue à celui que les élus exercent sur les services des collectivités. Il s'agit de tenir les réunions suivantes :

- Reporting régulier sur le plan technique et opérationnel avec la Direction du Pôle Dynamiques Urbaines de La Cub,
- Comité d'engagement et de contrôle tous les trois mois,
- Réunion annuelle avec les Directeurs généraux des Services des collectivités actionnaires.

3. Activité de l'année 2013

Pour son premier exercice, les actions de La Fab ont été conformes aux missions inscrites dans le marché de prestation de service :

- **Animation de la démarche « 50 000 logements »**
- La Fab a assisté La Cub dans l'animation des instances de pilotage : le comité de projet « 50 000 logements » et le comité des partenaires. Par ailleurs, La Fab a participé à des publications² et au Forum des Projets Urbains.
- **Mise en œuvre des îlots témoins**

Pour 18 îlots identifiés, représentant environ 2 500 logements, La Fab a réalisé une sélection de dossiers de candidature d'opérateurs et d'architectes, a mis en concurrence 3 ou 4 groupements pour chacun des îlots sur la base de notes d'orientations architecturales et programmatiques, et a organisé l'analyse détaillée des propositions. Au cours du dernier trimestre 2013, les groupements ont été sélectionnés et validés pour la plupart des îlots.

Pour chaque îlot, La Fab établira une convention de partenariat entre les différents acteurs afin de préciser les caractéristiques de chaque projet et les modalités de mise en œuvre.

- **Opérations d'aménagement**

La Fab a engagé des études pré-opérationnelles d'aménagement sur 6 différents sites³. Elles recouvrent des champs très variés comme des études urbaines et architecturales, des études sur l'activité commerciale, des études techniques et environnementales, des études de stationnement et des études foncières.

Elles sont toutes engagées mais elles ne sont pas terminées au 31 décembre 2013.

4. Analyse financière

Le premier exercice social de La Fab est de 21 mois, il couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2013.

² « Avec vue sur la métropole : 50 000 logements autour des transports collectifs » (Editions Archibooks) et « chroniques métropolitaines 1995 – 2017 (Editions Carré)

³ Bègles/Villenave d'Ornon Route de Toulouse-Pagès, Eysines Carès-Cantinolle, Mérignac Pichéy, Mérignac Marne-Soleil, Blanquefort Andian, La Haillan centre ville.

Le compte de résultat

En €	2 013
Production vendue	3 345 886
Chiffre d'affaires	3 345 886
Reprise	423
Autres produits	11
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 346 320
Autres achats et charges externes	1 648 356
Impôts et taxes	50 340
Salaires et traitements	1 106 740
Charges sociales	450 902
Dotation aux amortissements	38 788
Autres charges	3 900
CHARGES D'EXPLOITATION	3 299 026
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 294
Produits financiers	57 691
Charges financières	-
RESULTAT FINANCIER	57 691
Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-
Impôts sur les bénéfices	35 146
TOTAL DES PRODUITS	3 404 011
TOTAL DES CHARGES	3 334 172
RESULTAT NET	69 839

Pour ce premier exercice, **le chiffre d'affaires s'élève à 3 345 886 €**. Il est composé presque exclusivement du marché de prestation de service signé avec La Cub.

A la clôture de l'exercice, une partie des études ont été engagées mais n'ont pas été réalisées intégralement. C'est pourquoi, un produit constaté d'avance a été enregistré pour la somme de 565 697,12 €.

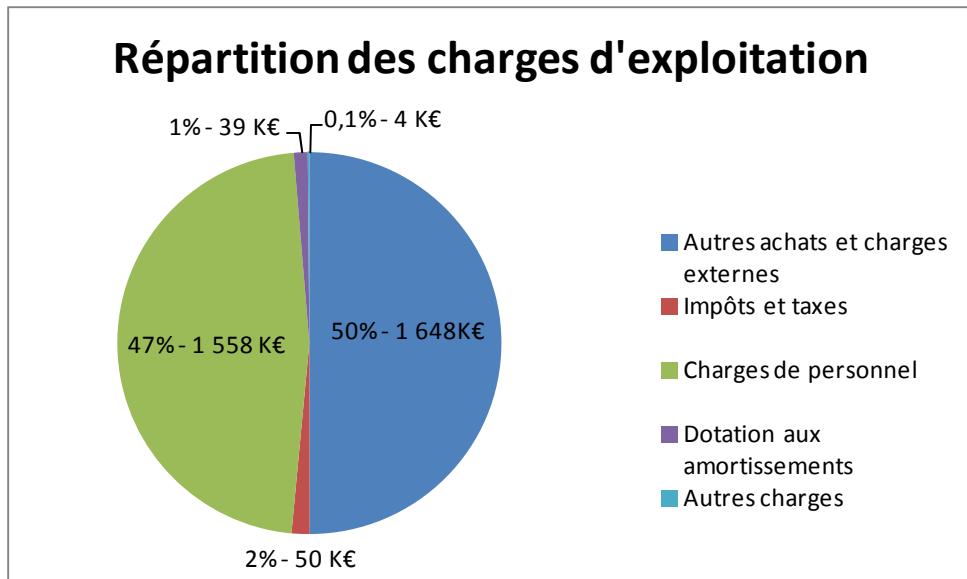
Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **3 299 026 €**. Elles sont principalement constituées de :

- **Les autres achats et charges externes (1 648 K€ - 50%)**

Il s'agit principalement du financement des études réalisées pour les îlots témoins et les futures opérations et des indemnités versées aux équipes non retenues. Par ailleurs, ils comprennent également des achats de prestation pour le fonctionnement (loyers, adhésion à la SCET-Service, Conseil, Expertise et Territoire- filiale de la Caisse des dépôts dont l'activité est l'animation d'un réseau d'entreprises publiques locales), les achats de biens et services (électricité, téléphone, honoraires, ...)

- **charges de personnel (1 558 K€ - 47%)**

L'effectif à fin décembre 2013 est de 13 personnes (12 personnes en contrat à durée indéterminée et 1 personne en contrat à durée déterminée). Outre la rémunération brute, les charges de personnel comprennent le montant des charges sociales et la provision pour congés payés. Le coût global moyen annuel de 120 K€ par personne.



- **Les impôts et taxes (50 K€ - 2%)**

- **Les dotations aux amortissements (39 K€ - 1%)**

Elle correspond aux amortissements des immobilisations incorporelles (licences et progiciel de gestion et comptabilité) et corporelles (matériel de bureau et informatique).

Ainsi, le résultat d'exploitation est positif et s'établit à 47 K€, le marché de prestation de service signé avec La Cub couvrant l'intégralité des frais de fonctionnement et des prestations de la SPL La Fab.

Le résultat financier de 58 K€ est la résultante de la rémunération du compte courant de la société.

Ainsi, après un impôt sur les sociétés de 35 k€, le résultat net au titre de l'exercice 2013 s'établit à 70 K€.

Le bilan

En €	2 013
ACTIF IMMOBILISE	109 035
Immobilisations incorporelles	45 168
Immobilisations corporelles	58 823
Immobilisations financières	5 044
ACTIF CIRCULANT	3 131 731
Stock et en-cours	
<i>Avances et accomptes versés</i>	4 888
Créances clients	
<i>Créances clients et accomptes rattachés</i>	550 155
Autres créances	109 654
Divers	
<i>Disponibilités</i>	2 456 888
Comptes de régularisation	
<i>Charges constatées d'avance</i>	10 146
TOTAL ACTIF	3 240 766
CAPITAUX PROPRES	2 069 838
Capital social	2 000 000
Résultat de l'exercice	69 838
DETTES	1 170 928
Dettes financières	
<i>Emprunts et dettes financières</i>	2 942
Dettes d'exploitation	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	338 547
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	257 762
Dettes diverses	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	5 980
Comptes de régularisation	
<i>Produits constatés d'avance</i>	565 697
TOTAL PASSIF	3 240 766

L'actif immobilisé s'élève à 109 035 € Il est constitué de :

- Biens incorporels (licences, progiciel de gestion GO7 et progiciel de comptabilité Nuevo)
- Biens corporels (matériel de bureau, matériel informatique et agencement intérieur).

L'actif circulant, d'un montant de 3 131 731 €, est composé de :

- Créance client qui représente le solde du marché signé avec La Cub,
- Autres créances auprès de l'Etat,
- Disponibilité correspondant au solde de trésorerie du compte courant ouvert à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Les capitaux propres s'élèvent à 2 069 838 €. Ils sont composés de :

- Capital de 2 000 000 € versé par les actionnaires,
- Résultat de l'exercice 2013.

Les dettes, d'un montant de 1 170 928 €, sont composées de :

- Dettes fournisseurs : à noter que le ratio de rotation du crédit fournisseur⁴ est de 75 jours
 - Dettes fiscales et sociales
 - Produit constaté d'avance qui correspond à la partie des études qui ont été engagées mais n'ont pas été réalisées à la date de la clôture.
-

Il s'agit du premier exercice fiscal de la SPL La Fab, aussi il est difficile de réaliser une analyse financière significative pour cette période.

Néanmoins, pour cette première année, la situation financière de la SPL La Fab est saine, ce qui lui permet d'envisager sereinement l'avenir. De plus, son ratio de liquidité⁵ très nettement positif indique que l'entreprise est solvable et est capable d'honorer ses échéances court terme. Ceci est corroboré par un Besoin en Fonds de Roulement négatif sur la période, ce qui indique que la SPL a une ressource de fonds de roulement et n'a pas besoin de puiser dans ses ressources long terme (capitaux propres) pour financer des besoins à court terme.

Par ailleurs, la SPL n'a pas contracté d'emprunt.

Enfin, la trésorerie de La Fab lui permet de couvrir 272 jours de charges d'exploitation.

IV. Points marquants et perspectives 2014

Les principales perspectives attendues sur le prochain exercice sont les suivantes :

- Dans la continuité des décisions prises depuis 2012, La Cub a délibéré le 20 décembre 2013 (2013/0907) sur le marché de prestation de service qui est attribué à La Fab. Ce contrat permettra à la société de continuer le travail entrepris sur l'animation de la démarche « 50 000 logements » et travailler sur des études pré-opérationnelles d'aménagement.
- La question de l'intégration de la Ville de Martignas-sur-Jalle dans le capital de la SPL La Fab, au même titre que l'ensemble des communes de La Cub, pourra être envisagée (décision du CA du 28/02/2013).
- Une réflexion sur le foncier et notamment le portage opérationnel est en cours à La Fab et au sein des services communautaires. Dans cette perspective, une convention de partenariat entre La Cub, La Fab et la Caisse des Dépôts et Consignations a été signée en octobre 2014. Elle accorde une réserve financière de 15 M€ sous forme de prêts afin de laisser à La Fab l'opportunité d'acquérir du foncier.

⁴ Le ratio de rotation du crédit fournisseur est égal aux dettes fournisseurs sur l'ensemble des achats et charges externes, ramené sur un an. Il fournit une indication sur le délai de paiement moyen des fournisseurs.

⁵ Le ratio de liquidité est égal à l'actif circulant sur les dettes court terme. Il fournit une indication sur la capacité de la structure à honorer ses échéances court terme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°2012-559 du 28 mai 2010 sur les Sociétés Publiques Locales qui prévoit la présentation une fois par an au Conseil de Communauté d'un rapport des administrateurs sur lequel l'assemblée délibérante doit se prononcer.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la Société Publique Locale La Fab, au titre de 2013, a transmis à La Cub les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, conformément aux obligations légales.

DECIDE

Article unique : d'adopter le rapport présenté par l'administrateur représentant la Communauté urbaine de Bordeaux au sein du Conseil d'Administration de SPL La Fab, au titre de l'exercice 2013.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. MANGON ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 12 JANVIER 2015

M. JEAN TOUZEAU